



CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 28 juin 2023 18h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil en mairie de Raray, sous la présidence de Monsieur de La Bédoyère Jean-Marc, Maire.

Etaient présents :

M. Jean-Marc de La Bédoyère, Maire
Mme Martine Belguerras, 1ère Adjointe
Mme Virginie Franchet, 2ème Adjointe

Mme Claude Bonte, M. Patrick Gheraert, M. Daniel Guillaume, M. Emmanuel de La Bédoyère, M. Nicolas de La Fourrière, M. Bruno Lagache, M. Jean-Raynald Trotin, Conseillers

Secrétaire de séance :

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Belguerras Martine a été désignée secrétaire de séance.

Compte rendu précédent.

Il est constaté que les conditions du PLU de la zone UV n'ont pas été généralisées aux autres zones constructibles du village.

M. le Maire contacte le Cabinet Arval, M. Thimonier pour l'élaboration d'une modification n°3 au PLU.

Délibérations

Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO)

- Pacte fiscal et financier



Pacte Fiscal et
Financier - piece an1

- Projet de Pacte de Gouvernance



Pacte de
gouvernance.pdf

M. le Maire procède à un rappel des deux pactes, leur origine, leurs intervenants et leurs conséquences positives sur le fonctionnement de la CCSSO

(Pactes envoyés précédemment aux membres du Conseil le 20 juin 2023)

Votés à l'unanimité

Divers

Eaux pluviales à Raray

Par temps de pluie et plus particulièrement lors d'orage nous rencontrons des problèmes d'écoulements des eaux,

- 1) Flaque au 1 rue Antoine de la Bédoyère
- 2) Flaque dans la courbe avant le 5 rue Antoine de la Bédoyère
- 3) Deux grilles, une au 5 et l'autre au 4 rue de La Bédoyère récupère une partie des eaux pour s'évacuer dans un puisard chez le propriétaire du 4 rue Antoine de la Bédoyère.
- 4) Flaque 7 rue de la Bédoyère

Nous avons consulté en fin d'année 2022 la Ste SECT-VRD afin de nous établir un devis.

Le 25 janvier 2023 Mr Dufour (Ste SECT-VRD) nous a transmis son offre (165 000,00 € HT), celle-ci consiste dans la création d'un bassin d'orage, dans la reprise de bordures/caniveau et modification du profil de la route.

Avec l'offre de Mr Dufour été transmis un plan topographique, après avoir retiré les couches correspondant au projet, on accède aux points de nivellements qui laisse paraître en grande partie un écoulement naturel des eaux vers la rue du Manoir, laissant entrevoir d'autres possibilités

- 1) Au niveau de la flaque du 1 rue Antoine de la Bédoyère un avaloir et un puit d'infiltration pourraient être créés, l'avaloir pour supprimer la flaque et absorber une partie des eaux arrivant de rue Nicolas de Lancy. (Moins d'eau arrivera sur la grille au 5 rue Antoine de la Bédoyère).
- 2) Dans la courbe avant le 5 rue Antoine de la Bédoyère création d'un avaloir au niveau de la flaque, l'évacuation de l'avaloir se ferait dans la canalisation existante juste en dessous.
- 3) La grille au niveau du 5 rue de la Bédoyère s'évacue dans la grille du 4 rue Antoine de la Bédoyère, celle-ci n'est pas complètement collée à la bordure laissant s'écouler une partie des eaux de surface naturellement vers la rue du Manoir.
Cependant il faudrait condamner l'évacuation vers le puisard se trouvant sur la parcelle privative et créer un puits d'infiltration sur la voie publique.
En parallèle un reprofilage au niveau de l'intersection avec la rue du Son pourrait détourner une partie des eaux directement vers la rue du manoir et soulager les deux grilles.
- 4) Au niveau de la flaque du 7 rue Antoine de la Bédoyère un rabotage fin pourrait supprimer une bosse de 10 mm et permettre un écoulement naturel.

Afin de conforter les propositions évoquées ci-dessus il a été convenu de consulter la Ste Colas et la Ste Eurovia.

Après de nombreuses relance, rendez-vous a été pris lundi 19 juin 2023 avec la Ste Eurovia et mardi 27 juin 2023 avec la Ste Colas, chacune des sociétés a reçu un plan topographique pour étude.

A la fin des rendez-vous, Eurovia comme Colas pense possible l'exécution de ces travaux sans création d'un bassin d'orage. Elles feront passer leurs géomètres pour vérification des points de niveaux donnés par Mr Dufour.

La Ste Eurovia nous a fait parvenir mercredi 28 juin 2023 une offre a 31 706,80 € HT. Les dimensions des puits d'infiltration n'étant pas indiquées nous rappelons la Ste pour ce complément d'information.

A ce jour toujours dans l'attente de l'offre de la Ste Colas, nous relançons.

Rue du Son

La circulation actuelle présente une gêne pour ses riverains. En effet, leurs véhicules étant garés sur le côté de la voie, deux véhicules ne peuvent se croiser.

Le Conseil vote favorablement la mise en place d'un sens unique dans cette rue, avec un panneau « sens interdit » côté rue Nicolas de Lancy. Les bicyclettes pourront circuler dans les deux sens.

Numérotage rue Antoine de La Bédoyère

Une future ouverture prendra place au 3 bis rue Antoine de La Bédoyère.

La nouvelle convention CCSO/SMODHT 2023 prend en charge la pose de prise de fibre optique dans les communes.

Il est donc nécessaire d'y inclure et d'identifier le n° 3 bis dès maintenant.

Chicane au hameau de la Borde

Le dossier suit son cours

Interventions rue de Monchy

Rebouchage des nids-de-poule sur la moitié de la rue :

Cette intervention ne peut se faire que sur une route absolument sèche. Or, compte tenu des intempéries, les abords renvoyaient l'eau vers la route au lieu de s'évacuer vers les champs.

Nous avons fait appel aux « terres de la Borde » qui a creusé de part et d'autre de la chaussée 77 saillies d'évacuation.

Après nettoyage par une balayeuse, nous avons pu procéder au rebouchage.

Cela a nécessité ½ journée de travail avec un camion atelier et un chauffeur.

Le procédé employé est :

- 69% d'émulsion de bitume
- Granulat porphyre 2/6 et 4/6 (4m3 de granulat et 800 L d'émulsion)

Opération renouvelable sous les 3 ans (si non réfection totale de la chaussée)

Rebouchage des nids-de-poule sur de la Solette

Une partie des abords de la chaussée est grignotée par les passages, le croisement des véhicules, les bus, etc.

Nous avons refait ces abords depuis la rue des jardins potagers jusqu'à la rue du Manoir.

Toutefois, il est nécessaire de combler le dénivelé par une couche de terre placée en pente.

De même, le long de l'ancien terrain de foot. Les trous et grignotages ont été repris, mais proche du carrefour (côté caméra) il y a lieu de creuser, là aussi, une saillie de la largeur d'un godet d'engin agricole (avec bords propres), l'eau s'accumule sous et sur la route et apparaît sous la forme de nappes noires (non du goudron fondu)

La terre extraite sera répartie sur les abords.

Coût facture Wiame : 2 845.00 HT

Intervention réalisée partiellement depuis le 23 juin 2023

Intervention sur la 2^{ème} partie de la rue de Monchy

Lors des travaux pour le passage du TGV, une route déviée a été créée par la SNCF.

Celle-ci n'a été construite qu'avec une couche de roulement sans couche de fondation. Avec le temps, la route s'est petit à petit dégradée.

Elle présente des milliers de fissures irréversibles.

Pour stopper cette évolution et la destruction totale de la route, il va être procédé à un « pontage » des fissures (tel que sur les autoroutes) par l'application d'un mastic bitumineux souple coulé à chaud (sorte de joint de dilatation)

Un arrêté de circulation est prévu un jour en août (vers le 7 ou 25)

Coût facture Wiame : 4 200.00 HT

Tourisme

Office de tourisme de Chantilly-Senlis

Prévision des travaux à hauteur de 400 000,00 euros (certainement insuffisant)

Une convention avec la commune de Senlis laisse toute latitude à la CCSSO d'effectuer tous travaux sans pour autant prétendre à la propriété. (Bail emphytéotique)

L'Architecte Bruno Simon assure le suivi des travaux sur ce bâtiment « non inscrit »

Travaux logements locatifs

- Au 3 rue du Manoir,

La chaudière fuel est tombée en panne et est irréparable, nous n'avons plus le droit de remettre à l'identique

Deux études ont été faites pour un remplacement par une pompe à chaleur

1. Chauffage-eau chaude (190 l)
2. Chauffage seul et ballon électrique (250 l)

Solution retenue : chauffage seul et ballon électrique (250 l)

Cela nécessite une intervention pour le dégazage de la cuve (29/06/2023), qui sera remplie avec du sable grossier ou de la terre.

Coût dégazage + pompe à chaleur + ballon = 15 297,81 TTC

- Au 1bis rue du Manoir,

Il est rappelé l'urgence du remplacement des 3 fenêtres de l'appartement et d'isoler le cagibi sous le toit et changer la fenêtre de l'escalier.

Conseil d'école

Madame Léger, classes de CP, CE1 et CE2, directrice de l'école de Rully a été mutée à St Vaast de Longmont.

Monsieur Tesson, classes Maternelles, a été muté à Canet (Pyrénées orientales)

Mme Brémont, Classes CM1 / CM2, a repris la direction de l'école.

Effectif à la rentrée prochaine : 53 enfants inscrits

9 inscriptions en Petite Section

Répartitions :

PS-MS et GS = 20 enfants

CP-CE1 et CE2 = 17 enfants

CM1 et CM2 = 16 enfants

POINTS qui seront développés en CM1 et CM2

- La résolution des problèmes mathématiques mieux comprendre les consignes,
- Le calcul mental

AUTRES POINTS pour tous

- Autonomie éducative,
- Développement durable (le tri)

L'école remercie la commune de Raray pour son aide apportée au titre des subventions annuelles.

Cérémonie du 11 novembre 2023

Les communes de Brasseuse, Ognon/Villers St Frambourg, Villeneuve sur Verberie/Yvillers, Rully et Raray se sont regroupées pour commémorer la victoire et la paix le 11 novembre, jour anniversaire de l'Armistice et rendre hommage à tous les morts pour la France.

Les communes participeront à la messe célébrée en l'église d'Ognon/Villers St Frambourg (à confirmer) et termineront par un pot de l'amitié dans la cour de la mairie de Raray

Yoga

Monsieur le Maire soumet au Conseil l'idée d'utiliser la salle d'exposition une fois par semaine pour y pratiquer un cours de Yoga.

Le Conseil en est d'accord.

Monsieur Le Maire, reviendra vers le Conseil pour les conditions.

Jury d'Assises

Le tirage au sort du 22 juin 2023 à Pont Sainte Maxence a désigné deux habitants de Raray

- Patrick Gheraert
- Luc Beurtheret

Rappelons que le tirage se pratique comme suit :

- D'après la liste électorale fournie, un numéro de page puis un numéro de ligne sont tirés au sort.

Contrôle de la liste électorale

Tous les 3 ans, les membres (à l'exclusion des membres déjà élus précédemment) sont proposés comme suit :

- 1 conseiller sans délégation
- 1 habitant de Raray figurant sur la liste électorale
- 2 habitants à proposer au Tribunal qui en élira un

Nicolas de La Fourrière accepte d'être membre conseiller

Pot de la rentrée

Le 9 septembre 2023 à 18h00

Questions diverses :

Jardin Décor

- Sureau rue du son, devant le transformateur « Mairie » devrait être éliminé car compte tenu de la vitesse de croissance de cette plante elle empiète rapidement sur la chaussée,
- Panneaux de direction rue Jean Cocteau masqués, par la végétation (haie), est-ce à Jardin Décor ou à la propriétaire d'intervenir ?

- Portillon aire de jeu (côté rue du son) Le loquet de blocage du portillon est de nouveau dégradé, empêchant la bonne fermeture du portillon, ne permettant plus d'assurer la sécurité des enfants. Le tube au sol est de nouveau déformé le loquet ne peut plus s'y engager et ce loquet a dû être poussé de force car il est cassé nécessitant son changement.
1. Demander à Jardin Décor d'être vigilant avec la tondeuse pour ne pas accrocher au passage
 2. Comme c'est la seconde fois qu'ils dégradent ce portillon, il serait peut-être juste de leur demander de réparer les dégâts causés.

Ordures ménagères

Des changements sont envisagés pour 2024 avec un retour de la TEOM (foncier) au lieu de la redevance incitative.

Prochain conseil municipal

23 septembre à 9 heures

Aucun autre sujet n'étant plus évoqué, le Conseil est clos à 20h30.



CONSEIL MUNICIPAL
Samedi 28 juin 2023 à 9 heures

Conseil Communautaire Senlis Sud Oise (CCSSo)

Délibérations

Pacte fiscal et financier,
Projet pacte de gouvernance